

Saint-Pierre de Chartreuse

Journal Municipal

Automne-hiver 2013



Commune
adhérente



Mairie de Saint-Pierre-de-Chartreuse

www.saintpierredechartreuse.fr
accueil@saintpierredechartreuse.fr
Tél. 04 76 88 60 18

La vie communale

Le mot du Maire

A l'approche de Noël, pensons à tous ceux qui sont dans la difficulté et développons notre esprit de solidarité.

C'est le sens de l'action du Conseil Général et de l'évolution du fonds de répartition entre communes, dont l'objectif est d'aider les plus pauvres.

Malgré la situation incertaine que traverse notre pays, ne soyons pas trop pessimistes et regardons l'avenir avec volonté.

Nous devons privilégier les investissements qui améliorent le cadre de vie et ceux qui développent l'emploi. C'est le sens de notre action.

Le projet du centre technique municipal couplé à une salle hors-sac et de la salle de restauration scolaire sont sur les rails.

Le réseau d'assainissement des Essarts à la Coche est terminé et permet le raccordement d'environ soixante-dix habitations. En janvier, nous lancerons la consultation pour l'analyse de l'état de notre réseau d'alimentation en eau potable dont les pertes sont supérieures à 60%. D'ores et déjà, nous pouvons envisager le changement de la canalisation entre la Fréchette et Brevardière, en coordination avec les travaux d'enfouissement de la ligne électrique moyenne tension prévue par ERDF en 2014 (voire 2015) sur le même itinéraire.

Avec les artisans, commerçants, agriculteurs, sylviculteurs, entrepreneurs, le tourisme d'été et d'hiver est la première activité de la commune. Il fournit emploi, et clients aux acteurs économiques. Il permet la présence de tous les services nécessaires à la population et qui ont disparu dans bon nombre de villages.

N'oublions pas que le premier syndicat d'initiative de France a été créé à Saint-Pierre-Chartreuse en 1905 et que le classement en station climatique (maintenant dénommé station classée de tourisme) a été signé par le président de la République Albert LEBRUN en 1938.

Relevons le défi d'être au haut niveau fixé par nos anciens.

A ce titre, le ski alpin est le premier employeur de notre commune. En outre, il permet la venue dans notre village de 200 000 visiteurs par an. Quel est le coût du soutien de cette activité pour la commune depuis



2006 : dépenses de 140 000 € de subventions pour enneigement insuffisant (plus 30 000 € de manque à gagner par exonération de taxes en 2011), recettes de 200 000 € de taxes sur les remontées mécaniques ! Le bilan est donc positif.

Le SIVU est en équilibre, même s'il est précaire. Avec la gestion rigoureuse que nous avons mise en place depuis deux ans, un autofinancement a été dégagé, qui, avec les subventions obtenues, permet les investissements améliorant le domaine skiable (remontées et pistes). Ainsi, l'augmentation du chiffre d'affaires nous conduira à un équilibre mieux maîtrisé.

Evidemment, il est dangereux de miser notre avenir sur une seule activité. Aussi, en parallèle, nous poursuivons la diversification touristique :

- Avec l'appui de la Préfecture, de la Fédération Française du Cyclisme et du Conseil Général et l'aide du Parc de Chartreuse, le développement et l'harmonisation du cyclisme prend forme : nouvelles pistes de VTT de descente, traversée de Chartreuse par les chemins du soleil, circuit VTT familial, stadium de BMX, espace trial accessible à tous, circuits cyclo sportifs ;

- balisage avec la Station de Trail d'un itinéraire de ski de randonnée dont la commune prend la responsabilité ;

- développement du ski de fond avec le biathlon.

En outre, les associations du village apportent une ouverture culturelle et vers d'au-

tres sports, comme récemment le judo, et nous les en remercions.

Avec les fêtes de fin d'année, restons optimistes et confiants !

D'ailleurs, le nombre de naissances affichées dans ce journal nous encourage fortement à travailler pour l'avenir.

J'en profite pour vous souhaiter avec l'ensemble du Conseil Municipal, un Joyeux Noël ainsi qu'une Bonne et Heureuse Nouvelle Année.

Le Maire,
Yves Guerpillon

Naissances

- Charlotte COURSIER, fille de Franck COURSIER et de Marie WAGNER, le 30 juillet 2013
- Côme DI GENNARO SIBELLAS, fils de Franck DI GENNARO et de Marine SIBELLAS, le 23 août 2013
- Léana BLANC, fille d'Olivier BLANC et d'Anaïs MOREL-BIRON, le 26 octobre 2013
- Yaële FOURNAISE, fille de Christophe FOURNAISE et Delphine BURLET, le 8 novembre 2013
- Camille JONCKEAU, fils de Denis JONCKEAU et de Stéphanie VINCENT, le 17 novembre 2013

Décès

- Léone COIGNARD, le 3 novembre 2013
- Emma BECLE-BERLAND, le 5 novembre 2013

Nouveau : L'atelier textile « Made in Chartreuse »

Début Octobre a eu lieu l'inauguration de l'atelier de confection textile mutualisé entre Badiane Créations et Raidlight-Vertical installé sur le Plan de Ville. Dans cet atelier textile, les deux entreprises réalisent la confection de leurs produits de fabrication française, partagent leurs savoir-faire, les machines, le personnel et les frais généraux. Cela permet de travailler plus efficacement, à un coût optimisé, de manière ouverte et visible. N'hésitez pas à aller jeter un coup œil.

Présentation de Badiane Créations :

Badiane Créations a été fondée en 2004 et s'est installée dans son atelier de création et de confection, sur la commune du Sappey-En-Chartreuse. Badiane propose des collections originales et des modèles uniques. Des vêtements et des accessoires coordonnés, pour les petits comme pour les grands, un vaste choix de cadeaux de



naissance personnalisables et de la décoration de chambre. Les associations de matières, de couleurs qui bougent au gré des envies, de l'inspiration et du temps qui passe entretiennent ce style propre de créatrice passionnée. Les éditions limitées de chaque modèle assurent un renouvellement permanent des articles qui sont fabriqués. Nathalie Roux Dessuet, créatrice de

la marque, imagine des ambiances dynamiques, colorées ou acidulées. Elle aime travailler des matières chaleureuses, douces et naturelles. Elle soigne la coupe et les finitions pour offrir en plus du confort et de la qualité, la facilité d'entretien du produit.

1^{ère} édition de la Bambée des Hameaux



Crédit photo : M.GONNARD

Une très belle organisation de l'association Ski Nordique Chartroussin-Centre Chartreuse. Cet événement n'aurait pu voir le jour sans l'aide logistique de la commune, du Parc de Chartreuse, de la station de trail, de Raidlight, des commerçants et de nombreux bénévoles, aux traversées de route notamment. L'école de Saint-Hugues avait bien préparé ses élèves, très nombreux sur les courses « maternelle » et « mini-poussins ».

La course la plus attendue, ou en tout cas celle qui a réuni le plus de spectateurs et d'encouragements, était celle des maternelles, qui ont tous fini le parcours « mouflets » au cœur du village.

L'année prochaine rendez-vous le dimanche 22 septembre pour la deuxième édition !

Le 2 avril 2013, le conseil municipal a procédé à l'attribution des subventions aux associations pour l'année 2013. Le montant des subventions 2013 est égal à celui de 2012.

Conseil Municipal du 15 juillet 2013 :

Approbation de l'avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre pour la construction du CTM. Approbation à l'adhésion du système d'encaissement des titres par carte bancaire sur internet. Approbation de la convention pour l'intervention d'un(e) archiviste itinérant(e) du CDG 38. Approbation de la déclaration de projet pour modification du POS pour le stade de biathlon.

La vie communale

Rencontres Brel : Bilan de l'Édition 2013

7657 places vendues
Près de 11.400 festivaliers
287 bénévoles
21 groupes présentés
pour 5 soirs de concerts
3 scènes



Têtes d'affiches (Tryo, Arno, Wax Tailor, Jane Birkin, Emily Loizeau, HK & Les Saltimbanks) et 1^{res} parties (Miss White & the Drunken Piano, les Tit' Nassels, Dja-zia Satour, BaliMurphy ou encore Nuages de Swing à l'église de Saint-Hugues), sans oublier la scène découverte et les Endimanchés, nous ont offert de beaux moments pour cette 26^e édition.

Le public des Rencontres Brel a retrouvé, avec plaisir, l'ambiance festive et conviviale de cet écofestival à la montagne. La diversité artistique, mais aussi des tarifs adaptés sous le chapiteau, la gratuité de la scène découverte, ont fait une fois de plus du festival un lieu de rencontres culturelles et intergénérationnelles.

L'Association l'Éphémère est fière – malgré quelques contraintes météorologiques et financières – d'avoir pu accueillir le public et les artistes dans des conditions techniques améliorées :

- optimisation de l'accessibilité et de l'accès au site (notamment pour les personnes en situation de handicap)
- une nouvelle scène découverte
- développement de l'offre de restauration (100% produits locaux), entre autres...

Des améliorations possibles grâce à la professionnalisation des équipes techniques, l'importante implication des bénévoles et le soutien des partenaires.

L'exigence artistique et la qualité d'accueil du public et des artistes sont deux éléments

indispensables au succès de tout événement culturel. L'association continuera dans cette dynamique avec, du 22 au 27 juillet 2014, une ambitieuse 27^e édition : une programmation exceptionnelle – dans la recherche de la créativité, de l'éclectisme, avec l'objectif d'un festival pour tous – et un cadre toujours plus accueillant. Nous profitons de l'occasion pour vous présenter le nouveau président, Jean-Pierre Godefroy, qui succède à Guy Bècle-Berland.



Conseil Municipal du 9 septembre 2013 :

Acceptation de la signature du nouveau bail OPAC dans le cadre de la vente des Ecureuils et approbation du plan de division du géomètre. Acceptation pour la reprise de l'ancienne dameuse de fond appartenant à la commune par Kassbohrer, de l'achat d'une nouvelle dameuse par l'association Ski Saint Hugues Les Egaux et pour le cautionnement du prêt par la commune. Fixation des tarifs redevance ski de fond saison 2013/2014.

Chevalier de l'ordre des Arts et des Lettres : Guy BECLE-BERLAND

De Gauche à droite :
Guy Becle-Berland, Aurélie Filippetti
(Ministre de la Culture de la
Communication), Bernadette Gaude
(Co-fondatrice du festival) et
François Brottes (Député de l'Isère).

Le samedi 19 octobre 2013, au musée d'Art Sacré Contemporain de l'Eglise de St Hugues de Chartreuse, Aurélie Filippetti, ministre de la Culture et de la Communication, remettait à Guy Becle-Berland, président et fondateur du festival Rencontres Brel, les insignes de Chevalier de l'Ordre des Arts et des Lettres, au titre de son engagement au sein de l'association l'Ephémère, organisatrice du Festival Brel, à Saint Pierre de Chartreuse.

La ministre a eu cœur de le féliciter d'avoir créé et porté pendant 26 ans un événement apprécié et reconnu par le public comme par les acteurs du milieu culturel ; un événement engagé, aux valeurs remarquables : le partage, l'accès à la culture pour tous, le développement et la promotion du territoire comme de l'émergence artistique ; les valeurs d'un homme et des personnes qui l'ont accompagné dans cette aventure collective.

Plus de 200 personnes étaient présentes pour assister à cette décoration. La touchante émotion du récipiendaire a très vite été partagée par une audience chaleureuse venue lui rendre hommage et qui l'a longuement applaudi.

La cérémonie s'est clôturée par l'interprétation par Pep's de sa chanson Libertà, un appel à l'espoir et au renouveau. Dans l'esprit de ce qui a motivé Guy Becle-Berland durant toutes ces années passées au sein de l'association.



LES GENTIANES : Le jumelage



Durant un voyage dans le Vercors, les adhérents du Club des Gentianes sont allés fêter l'arrivée de l'automne. Cela a été une belle et bonne journée avec la visite des grottes de Choranche, des Fontaines pétrifiées de la Sône, sans oublier le voyage sur l'Isère en bateau à roue. Mais le moment le plus important et le plus intense aura été le jumelage des Gentianes de Saint Pierre de Chartreuse avec le club des Gentianes de Pont en Royans. Tout au long du repas, les membres du bureau de chaque club ont échangé autour de projets qui pourraient être communs, jeux concours, voyages ou encore repas amicaux. La Chartreuse attend de pied ferme les amis du bas Vercors.

Conseil Municipal du 7 octobre 2013 :

Approbation du lancement d'une esquisse de la future Maison du Parc sur le site actuel. Autorisation au Maire de signer avec les propriétaires une convention de passage pour le ski de randonnée (du village à la Scia). Approbation de la convention avec le centre social des pays du Guiers pour Saison Nomade. Autorisation au Maire de signer un acte supplémentaire avec le syndicat des copropriétaires des Ecureuils, annulation de la convention avec Marie-Lorraine Peignier, autorisation au Maire de signer les mandats avec les agences immobilières pour la mise en vente du local de l'ancienne cantine. Renouvellement de la convention avec le Conseil Général pour les chéquiers Jeunes Isère.

ELECTIONS MUNICIPALES ET COMMUNAUTAIRES : nouvelles dispositions

La Loi du 17 Mai 2013 relative à l'élection des conseillers municipaux et communautaires (les représentants de la commune à la communauté de communes) modifie les modalités d'élection dans les communes de 1000 habitants et plus.

La présentation des candidats

Pour la première fois les conseillers municipaux et les conseillers communautaires sont **élus en même temps et pour la même durée (6ans)**.

Les candidats au conseil municipal (les conseillers municipaux) doivent se constituer en **listes complètes**, c'est-à-dire comporter autant de noms de candidats que de sièges à pourvoir et **paritaires**, c'est-à-dire comporter autant d'hommes que de femmes.

Les candidats au conseil communautaire (les conseillers communautaires) doivent également se présenter sous forme de listes complètes et paritaires. Ils sont obligatoirement issus de la liste de candidats au conseil municipal.

Ainsi il est impossible de présenter uniquement une liste de candidats au conseil municipal sans constituer une liste de candidats au conseil communautaire (ou inversement).

Les Bulletins de vote comporteront deux listes

- 1- A gauche, la liste des candidats au conseil municipal ;
- 2- A droite, la liste des candidats au conseil communautaire ;

La fin du panachage

Les deux listes présentes sur le bulletin sont bloquées et indissociable ; **tout ajout, suppression de noms ou inscription sur le bulletin le rendra définitivement nul**. Il n'est pas possible de voter pour la liste des conseillers municipaux tout en rayant la liste des conseillers communautaires (ou inversement).

L'attribution des sièges

Le décompte de suffrages ne se fait plus par candidat, mais par liste. Les suffrages

servant au calcul de la répartition d'une part des sièges de conseillers municipaux et d'autre part des sièges de conseillers communautaires ;

Au 1er Tour, si une liste obtient la majorité absolue (+ 50 %) des suffrages exprimés (nombres de votants diminués des bulletins blancs et nuls) celle-ci se voit attribuer la moitié des sièges à pourvoir. Les autres sièges à pourvoir sont répartis entre toutes les listes (y compris la liste arrivée en tête) en fonction des suffrages obtenus par chacune des listes. : c'est une répartition proportionnelle.

Pour participer à cette répartition, les listes doivent avoir obtenu au moins 5 % des suffrages exprimés.

Un second tour est organisé si aucune liste n'a obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés. Seules les listes ayant obtenu 10 % des suffrages au 1er tour peuvent participer au second tour.

Au 2nd Tour, c'est la liste qui obtient le plus de suffrages qui se voit attribuer la moitié des sièges à pourvoir. Les autres sièges sont ensuite répartis en fonction des suffrages obtenus entre toutes les listes ayant obtenu au moins 5 % des suffrages exprimés (répartition identique à celle du 1er tour).

ELECTIONS : dates et inscriptions

Dates des prochaines élections :

- > Les élections municipales se tiendront les **dimanches 23 et 30 mars 2014**
- > Les élections européennes se tiendront le **dimanche 25 mai 2014**

Si vous savez d'ores et déjà que vous ne serez pas sur place à ces dates, vous pouvez dès à présent établir une procuration dans un bureau de police nationale, dans une gendarmerie ou au tribunal d'instance de votre domicile ou lieu de travail.

Inscription sur les listes électorales

Selon l'article 9 du code électoral, l'inscription est obligatoire pour tous les citoyens français. Si vous n'êtes pas encore inscrit à Saint Pierre de Chartreuse, vous devez déposer une demande d'inscription sur la liste électorale auprès de l'accueil de la mairie avec une pièce d'identité en cours de validité et un justificatif de domicile de moins de 3 mois, **avant le 31 décembre 2013 à 12h**.

Les ressortissants des pays membres de l'Union Européenne peuvent également déposer une demande d'inscription sur les listes électorales complémentaires de la commune afin de participer aux futures élections municipales et européennes. Pour cela, ils doivent demander leur inscription sur les listes complémentaires avant le 31 décembre 2013 dans les mêmes conditions que les électeurs français.

> Inscription des jeunes majeurs

Les jeunes français devenus majeurs entre le 1er mars 2013 et le 28 février 2014 seront inscrits d'office sur les listes électorales de la commune. Les jeunes concernés par cette mesure ont reçu un courrier de confirmation en novembre dernier. Si un jeune concerné par cette mesure ne reçoit pas le courrier, il est prié d'entrer en contact le plus rapidement possible avec l'accueil de la Mairie (04.76.88.60.18). Les jeunes français qui seront majeurs

entre le 1^{er} mars 2013 et la veille du 1^{er} tour de scrutin des élections municipales (soit le 22 mars 2014) seront inscrits d'office selon la même procédure, mais ultérieurement.

> Cas des français expatriés et revenus en France

Si vous étiez jusqu'alors expatrié et que vous votiez dans votre consulat lors des élections présidentielles, législatives et référendums et que vous êtes définitivement rentré en France, vous devez veiller à bien vous faire radier de la liste consulaire.

> Changement d'adresse

Si vous êtes déjà électeur à Saint Pierre de Chartreuse et que vous avez récemment déménagé au sein de la commune, signalez-le à l'accueil de la Mairie pour savoir si vous dépendez toujours du même bureau de vote.

IMPORTANT : Pour venir voter, l'électeur doit être OBLIGATOIREMENT muni d'une pièce d'identité (CNI, passeport, permis de conduire,...) et de sa carte d'électeur, comme dans toutes les villes de plus de 1 000 habitants.

URBANISME : rappel

Le cadastre

Le cadastre est l'identification et la description des propriétés. Il peut être consulté en Mairie (aux heures d'ouverture) pour connaître :

- La situation d'une parcelle
- La référence cadastrale
- La superficie
- Le nom du propriétaire (en ayant au préalable signé une fiche de confidentialité)
- Le nom des propriétaires riverains de votre parcelle

Vous pouvez aussi consulter le cadastre sur le site : www.cadastre.gouv.fr (cette consultation est gratuite).

Recours à un architecte

Le recours à un architecte pour l'élaboration du projet architectural est obligatoire lorsque la surface de plancher de la future construction dépasse les 170 m². La personne qui n'est pas dans l'obligation de confier son projet à un architecte peut toutefois obtenir des conseils auprès d'un architecte conseil mis à disposition gratuitement par la commune.

Prendre RDV auprès de la Mairie au 04.76.88.60.18.

Permanence en principe le 4^{ème} lundi du mois.

Autorisation d'urbanisme

Les autorisations d'urbanisme et permis sont au nombre de 4 :

- Déclaration préalable
- Permis de construire
- Permis d'aménager
- Permis de démolir



Dans quel cas faut-il demander un permis de construire, un permis d'aménager ou faire une déclaration préalable ?

- Construction nouvelle : Toute construction nouvelle est soumise à une demande de permis de construire. Toutefois, les constructions de moins de 20 m² de surface de plancher sont soumises à une simple déclaration préalable. Les constructions temporaires sont dispensées de toute formalité.

- Travaux exécutés sur une construction existante : un ravalement de façade, une modification d'ouverture, une pose de velux et de clôture sont soumis à une déclaration préalable.

- Aménagements : les aménagements sont en principe dispensés de formalité. Toutefois les travaux les plus importants doivent faire l'objet d'un permis d'aménager (création d'un terrain de camping).

Affichage de l'autorisation

L'autorisation d'urbanisme accordée doit faire l'objet de mesure d'affichage sur le terrain et à la Mairie.

- Affichage en Mairie : dans les 8 jours suivant la délivrance de l'autorisation, et pendant au minimum 2 mois.

- Affichage sur le terrain : un panneau rectangulaire dont les dimensions sont supérieures à 80 cm, visible de la voie publique pendant toute la durée des travaux doit comporter les renseignements suivants :

1. Le nom, la raison sociale ou la dénomination sociale du bénéficiaire
2. La date et le numéro de l'autorisation
3. La nature du projet et la superficie du terrain
4. L'adresse de la mairie où le dossier peut être consulté
5. Les droits de recours des tiers

Il doit également indiquer, en fonction de la nature du projet :

- Si le projet prévoit des constructions : la surface autorisée ainsi que la hauteur de la construction exprimée en mètre par rapport au sol naturel.

- Si le projet porte sur un lotissement : le nombre de lots prévus.

- Si le projet prévoit des démolitions : la surface du bâtiment à démolir.

L'inobservation de cette formalité peut entraîner des sanctions pénales.

Déclaration d'ouverture de chantier et déclaration d'achèvement des travaux

Ces 2 documents permettent de signaler à l'administration le commencement et l'achèvement des travaux.

Ils sont établis en 3 exemplaires et doivent être déposés en Mairie.

Les travaux doivent impérativement être commencés dans un délai de 2 ans suivant l'obtention de l'autorisation d'urbanisme.

La déclaration d'achèvement est obligatoire une fois que les travaux sont terminés, pour attester de la conformité de la construction.

En cas de doute sur l'utilisation d'un formulaire, n'hésitez pas à contacter le service urbanisme par mail :

urbanisme@saintpierredechartreuse.fr

Conseil Municipal du 18 octobre 2013 :

Décision de signer un avenant au contrat de déneigement avec l'entreprise Boursier pour les deux saisons à venir. L'entreprise Boursier fera désormais le déneigement avec sa propre étrave, celle de la commune étant hors d'usage.

Intercommunalité

Service Public d'Élimination des Déchets TONNAGES ET RATIOS 2012

Le 7 juin dernier, le conseil communautaire de la Communauté de Communes Chartreuse Guiers (CCCG) a délibéré en faveur de l'adoption du rapport annuel 2012 sur le prix et la qualité du Service Public d'Élimination des Déchets. Ce document, qui permet entre autres de rendre compte des tonnages de déchets collectés et des performances de tri de notre territoire, est d'ailleurs consultable dans les locaux de la CCCG à St-Laurent-du-Pont, aux jours et horaires d'ouverture des bureaux.

Les ordures ménagères

En 2012, la CCCG a collecté **3 173 t d'Ordures Ménagères (OM)**, soit **263 kg/hab**. Cela représente 20 t de moins qu'en 2011 mais surtout une diminution de 17 % par rapport à 2006. Ces chiffres sont particulièrement encourageants puisqu'ils répondent à la fois à une volonté locale de diminuer les tonnages de déchets envoyés en incinération et donc les coûts, mais aussi à l'objectif national fixé par le Grenelle de l'Environnement de -7 % d' OM en 5 ans.

La collecte sélective

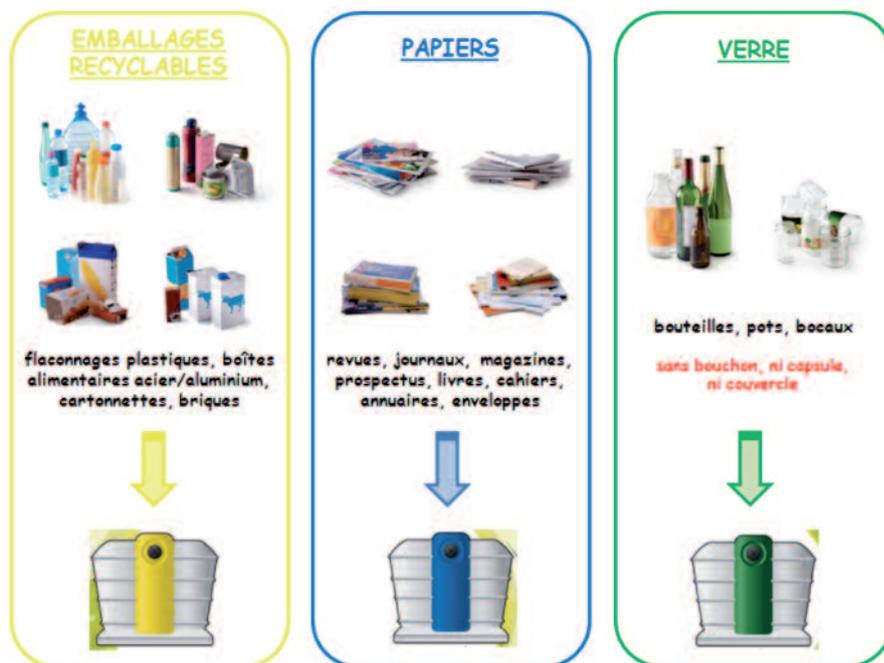
Concernant la collecte sélective (emballages, papiers et verre), les résultats sont plus mitigés. En effet, on observe une stagnation, voire une baisse des tonnages collectés depuis plusieurs années. En 2012, ce sont 115 t d'emballages (= 10 kg/hab) et 245 t de papiers (= 20 kg/hab), qui ont été envoyées sur le centre de tri Valespace à Chambéry, et 433 t de verre (= 36 kg/hab) chez le verrier.

Et comme nous pouvons faire mieux en triant plus, voici un rappel des petits gestes aux grands effets :

La déchèterie

4 658 t ont transité par la déchèterie située sur la Zone Industrielle Chartreuse Guiers à Entre-deux-Guiers, soit 319 kg/hab. Après une forte augmentation entre 2007 et 2011, la quantité de déchets apportée sur le site a légèrement diminué en 2012, témoignant certainement, comme pour les Ordures Ménagères, d'un recul de la consommation globale.

Le taux de valorisation des déchets déposés sur le site est quant à lui très élevé et bien au-dessus de la moyenne départementale. 97,2 % de vos apports sont ainsi recyclés, compostés, réutilisés ou incinérés (avec production de chaleur et d'électricité).



Merci à toutes et tous pour votre engagement quotidien...et futur !

Conseil Municipal du 4 novembre 2013 :

Approbation du plan de financement du projet de construction d'une salle de restauration scolaire. Autorisation au Maire de signer les marchés de travaux avec les entreprises et le contrat de prêt avec la caisse du Crédit Agricole Centre Est pour la construction du Centre Technique Municipal. Yves Guerpillon et Jean-Claude Cartannaz sont élus délégués communautaires au sein de la Com-Com Cœur de Chartreuse à compter du 1er janvier 2014. Versement d'une subvention exceptionnelle de 1000 € à l'association l'Ephémère. Approbation des rapports annuels de la Saur. Approbation des tarifs des frais de secours, de la convention ABC ambulances, des tarifs pour les forfaits scolaires, du personnel communal pour la saison 2013/2014.

FORUM DES SENIORS : « Le vieillissement est une chance »



Le 16 octobre a eu lieu à Saint Joseph de Rivière le forum des seniors, une initiative du comité de pilotage gérontologique porté par le Syndicat Intercommunal de la Vallée du Guiers. Cette journée, consacrée au « bien vieillir en Cœur de Chartreuse », a réuni une trentaine de stands : des associations d'aînés, des services d'aide à domicile, le Conseil Général ou encore des associations de soutien pour les aidants. En plus des stands, différents ateliers ont été organisés tel qu'un atelier « Alimentation » animé par une diététicienne. La chorale des Copains de Chartreuse qui circulait dans la salle, a contribué à instaurer une ambiance chaleureuse et conviviale.

L'objectif du forum était triple : sensibiliser la population au vieillissement, informer sur les différentes aides et dispositifs existants, réunir les professionnels pour leur permettre de renforcer leur réseau.

Au total, ce sont près de 150 personnes qui se sont déplacées, ce qui démontre un fort intérêt des acteurs et des habitants pour la question du vieillissement.

En fin de journée, une table ronde, animée par Alertes 38, a été organisée sur le thème :

« L'accompagnement des seniors en Cœur de Chartreuse : quel rôle pour les acteurs publics ? ».

Cette table ronde a été l'occasion de présenter les enjeux du diagnostic territorial mis en place depuis le 1^{er} octobre 2013 sous l'impulsion du Comité de pilotage gérontologique. Il a aussi été souligné l'importance d'intégrer la réflexion gérontologique comme compétence dans la future Communauté de Commune Cœur de Chartreuse, ce qui permettrait d'étendre l'étude, aujourd'hui prévue sur le territoire du SVG, à toutes les communes de la future communauté de communes.

Un autre point qui a été abordé est l'avenir du foyer logement de Bellevue et les solutions possibles pour le faire perdurer : accueil temporaire, plateforme de répit etc. De nombreuses alternatives seraient possibles, avec comme leitmotiv le partenariat et la coordination.

Cette journée, qui a été un franc succès, s'est clôturée par une représentation du groupe vocal « L'air de rien ». Les habitants ont plébiscité l'accueil des jeunes du Point Accueil Jeunesse ainsi que la qualité et la diversité des intervenants. Nombreux sont ceux qui ont indiqué leur souhait de voir cette initiative renouvelée.

Enquête sur les besoins des personnes âgées de plus de 65 ans.

Dans le cadre d'une étude sur les besoins des personnes âgées sur le territoire du SVG, une enquête va être lancée par le comité de pilotage gérontologique. Cette action se fait en continuité du forum des seniors. L'objectif est de mieux connaître les personnes âgées de plus de 65 ans et de cerner leurs besoins afin de réfléchir à des actions futures. Pour ce faire, un questionnaire sera distribué aux personnes âgées au cours du mois de décembre.

Conseils Municipaux : Rappel

Les compte-rendus complets des conseils municipaux sont disponibles sur le site de la mairie : www.saintpierredchartreuse.fr

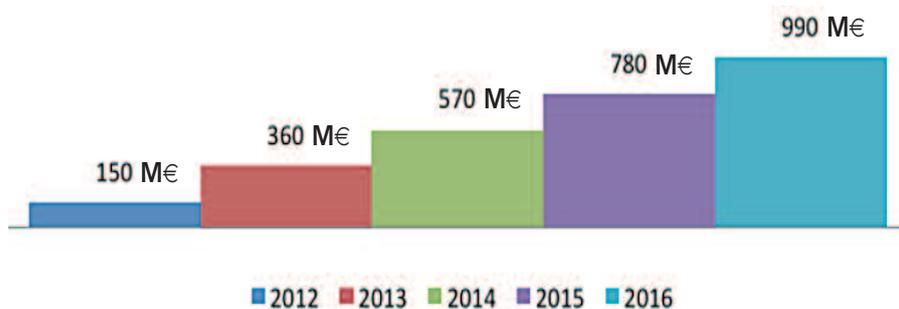
Ainsi que des offres d'emplois sur la commune, la disponibilité des salles municipales, les activités des associations et de nombreuses infos pratiques

Intercommunalité

Le Fonds National de Péréquation des ressources Intercommunale et Communales (FPIC)

Le FPIC, créé en 2012 pour renforcer la solidarité entre les territoires, consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées.

La mise en place de ce fonds sera progressive jusqu'en 2016, date à laquelle il devrait atteindre 2% des recettes fiscales des communes, comme l'illustre le graphique prévisionnel ci-dessous.



Les communes contributrices vont donc voir leur prélèvement au FPIC fortement augmenter ces prochaines années.

C'est le cas de la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse et de la commune de Saint-Pierre-de-Chartreuse.

La répartition entre les Communes membres et la Communauté est déterminée par le Conseil communautaire en fonction de leur population, de l'écart du revenu par habitant (Saint-Pierre-de-Chartreuse a le plus élevé) et du potentiel fiscal par habitant.

Le Conseil Communautaire du 7 juin 2013 a décidé de ne pas modifier la répartition commune-communauté, c'est-à-dire de conserver le système de droit commun, si bien que la contribution de Saint-Pierre-de Chartreuse est passée de 2500 € à 5500 €.

Ainsi, il est important que chacun sache que nous participons activement à la solidarité nationale.

PAJ : Hommage à Corinne DESMET



A Corinne,

*Un œil qui brille, l'autre aussi,
Un sourire chaleureux à souhait,
Voilà le portrait de l'Amie
Discrète qui s'en est allée ...*

*Tu étais vivante, tu étais Rock,
Et, dans la vie, tu jouais ton Rôle
Courageuse, tendre, souvent drôle,
La vie pour toi était un bijou, pas une breloque*

*Arrivée par hasard en Chartreuse
Tu y as tout de suite trouvé ta place,
Car tu étais un accroche-cœur, généreuse,
Naturellement à l'écoute, présente et efficace.*

*Ton besoin de partager, de rendre service
T'ont fait rejoindre le PAJ avec tes fils.
Bénévole battante et réfléchie,
Tu ne t'y es fait que des amis.*

*Motivée et déterminée,
tu t'y es de plus en plus impliquée
Et devins bientôt une Vice-Présidente « baladeuse »,
Car aider partout les Autres te rendait heureuse,
Ne les jugeant jamais, tu préfères les aimer ...*

*Le contact, tu l'avais avec les jeunes, les ados,
Mais aussi bien sûr avec ta moto,
Car, de la Chartreuse tombée amoureuse,
Tu en profitais pour y jouer la promeneuse.*

*Corinne, c'est ce sentiment de vie qui se dégageait
d'elle et, plus encore, cet amour des Autres
qu'elle possédait, cette aptitude à donner à penser
à chacun qu'il était important, qu'il lui apportait ...
Par cette sorte de sérénité qui émanait d'elle,
par sa qualité d'écoute, c'est elle qui apportait
en permanence aux Autres.*

*Corinne a tout donné au PAJ : de son temps,
de son énergie, de son enthousiasme, de son envie
de partager, d'apprendre de l'Autre, de connaître
l'Autre, de découvrir l'Autre, d'aller vers l'Autre ...*

Corinne, c'était aussi une « Fête de l'Autre » !

Merci Corinne, tu pétilles toujours dans nos cœurs ...

Les grands Rendez-vous

Le 22 décembre 2013 à 16h :
Concert de Noël – Eglise de St Hugues de Chartreuse

Le 10 janvier 2014 à 20h30 :
Spectacle Pic Livre / MC2
« Bienvenue dans l'espèce humaine » -
Salle des Fêtes

Le 22 janvier 2014 :
20ème Challenge des 4 nocturnes de
Chartreuse – St Hugues de Chartreuse

Le 25 janvier 2014 :
Passage du 17ème rallye Monte Carlo
des véhicules historiques entre 6h45 et
8h45

Le 26 janvier 2014 :
28ème traversée de Chartreuse

Le 1er et 2 février 2014 :
Chartreuse Winter Trail

Le 8 février 2014 :
11ème Boardhell

Le 1er mars 2014 :
Kilomètre Vertical Down

Le 7 mars 2014 de 20h à 22h :
Soirée VTT givré aux Egaux

Le 8 et 9 mars 2014 :
Finale Nationale de Biathlon
au Col de Porte

RAPPEL :

Du 16 janvier au 15 février 2014 :
Recensement de la population

Le 23 mars 2014 :
1er tour des Elections municipales

Le 30 mars 2014 :
2ème tour des Elections municipales

Le 25 mai 2014 :
Elections européennes

Pompiers : dons de fin d'année

Les sapeurs-pompiers de la caserne de Saint Pierre de Chartreuse passent en ce moment parmi les habitants afin de proposer les calendriers 2014 des sapeurs-pompiers du canton de Chartreuse. Nous vous rappelons que les dons sont les bienvenus et nous vous en remercions par avance. L'argent collecté est au profit de l'aide à la formation et à l'agrément de nos journées formations par un « casse-croûte » pris en commun tout au long de l'année.

Nous vous rappelons que si vous êtes habitant de Saint Pierre âgé entre 16 et 55 ans vous pouvez devenir pompier ; nous vous formerons en interne au secourisme et/ou à l'incendie.

Venez rejoindre notre équipe en toute convivialité et sérieux, nous avons tous besoin d'une caserne de sapeurs-pompiers sur St Pierre de par notre éloignement géographique des autres secteurs !

Renseignements :

Lieutenant Stéphane BRUN

06.47.55.55.97.



Promo : Tarifs forfait saison 2013/2014

Bénéficiez d'un tarif promotionnel sur les forfaits saison de ski alpin sur le domaine Saint Pierre de Chartreuse/Le Planolet **avant le 31/12/2013 !**

Forfait enfants (-12 ans) : **148 €** au lieu de 181 €

Forfait saison ados (12/18 ans) + étudiants (-25 ans) : **183 €** au lieu de 216 €

Forfait saison adultes : **216 €** au lieu de 270 €

Photo d'identité obligatoire pour le forfait SAISON

Retrouvez tous les tarifs de la saison 2013/2014

sur le site des remontées mécaniques : www.ski-alpin-chartreuse.com



Retrouvez toutes les animations de l'hiver sur le site internet de l'Office de Tourisme
www.st-pierre-chartreuse.com

Hier et Aujourd'hui

Images d'autrefois



AVRIL 1928. C^o DES SAPEURS POMPIERS DE SAINT PIERRE DE CHARTREUSE. PHOTO GAUDE.

Pompiers de Saint Pierre de Chartreuse : Départ de Bruno Cottave

Le 9 novembre dernier, a eu lieu la traditionnelle fête de la Sainte Barbe à la Caserne du village. Une très belle occasion de mettre à l'honneur Bruno Cottave qui quitte, après 26 ans de carrière, la famille des pompiers.

Toujours en marge des célébrations de la Sainte Barbe, le lieutenant Stéphane Brun, chef de la caserne de Saint Pierre de Chartreuse, se voyait lui aussi remettre la médaille d'Argent pour vingt années de bons et loyaux services.

L'engagement de Bruno Cottave commence en janvier 1986, lorsqu'âgé d'une vingtaine d'années et titulaire du BNS (Brevet National de Secourisme), il intègre la caserne de Saint Pierre, avec pour chef de corps Lucien Chagniel, remplacé peu de temps après par Michel Baffert. Sa formation aux différentes techniques de lutte contre l'incendie se fait en interne, et dans le même temps Bruno Cottave passe son permis poids lourd, son diplôme de conducteur engin pompe et tout terrain au début des années 2000. C'est à cette période aussi qu'il est nommé caporal puis caporal-chef, une récompense d'ancienneté, d'expérience acquise et d'un engagement rempli. Bruno Cottave a été décoré de la médaille de Vermeil au titre de l'ancienneté et promu au grade sergent honoraire de sapeurs-pompiers.



Remise de la médaille de Vermeil par le commandant CROMBOIS au caporal-chef COTTAVE.



De gauche à droite : Yves GUERPILLON, maire de la commune de Saint Pierre de Chartreuse ; Commandant Olivier CROMBOIS, représentant du SDIS, Capitaine Gilles PENA chef du centre Chartreuse, Lieutenant Stéphane BRUN, chef de la caserne de Saint Pierre de Chartreuse.



Directeur de la publication : Yves Guerpillon
Conception : Le Studio
Impression : Imprimerie Notre-Dame
Crédits photos : J-M. Perceval, Mairie, M.Gonnard, L'Ephémère, G.Ichtchenko, Com-Com Chartreuse Guiers, P.A.J, M.Galliano, P.N.R.C, M-N Candy-Courtot
Imprimé sur papier recyclé avec des encres à base végétales CTP et plaque sans chimie